



COMPTE RENDU du Comité Hygiène et Sécurité du 23 juin 2010

La délégation CGT présente à la séance plénière qui s'est tenue, à la DIRCOFI OUEST à RENNES, était composée de Christophe TESSIER, Pascal FRANCHET, et Thierry LE GOAZIOU .

M ZERBINI directeur régional de la DOUANE présidait la séance.

I) Rapport d'activité de la médecine de prévention année 2009 :

Les docteurs LEBON et BERTHELOT ont présenté leur activité de l'année 2009 .

QUELQUES CHIFFRES :

1290 visites médicales ont été réalisées en 2009 (1295 en 2008)
SMS : surveillance médicale spéciales 684 pour 946 agents recensés
SMQ : surveillance médicales quinquennales 295 visites médicales

Nous avons appuyé la demande des médecins pour l'affichage dans nos services des conduites à tenir en cas d'accident, de malaise, et d'urgence psychiatrique. Les directions se sont engagées à diffuser cette affichette.

QUELQUES EXTRAITS :

...A PROPOS DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES :

« Les pathologies psychiatriques (43%) et rhumatologiques (27%) sont prédominantes comme en 2008, 20% des pathologies auraient un lien probable avec le contexte professionnel...

Concernant les TMS, des facteurs biomécaniques ont été mis en évidence avec des gestes répétitifs ou une position maintenue (clic au niveau de la souris, saisie des déclarations, réponse téléphonique) ou liés à une position inadaptée du fait d'une mauvaise installation du poste de travail... »

...A PROPOS DES RISQUES ORGANISATIONNELS :

« Des facteurs organisationnels ont été notés (communication défailante, surcharge de travail liée à la réduction d'effectif ou à des périodes précises dans l'année, pression hiérarchique avec obligation de résultats »

...A PROPOS DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX :

« il y a une augmentation du nombre de situations de souffrance au travail exprimées par les agents (53 en 2009 et 20 en 2008) surtout au niveau de la DGI (21 en 2009 et 4 en 2008) et de la DGCP (13 en 2009 contre 3 en 2008) 4% des agents vus en surveillance médicale ont exprimé avoir vécu une situation de souffrance au travail (1,5% en 2008) »

Nous avons soutenu le souhait des médecins concernant la mise au marché national du mobilier, de bureaux réglables en hauteur.

De plus nous avons proposé que le CHS émette également un vœu à destination du CHS Ministériel à propos des postes d'accueil « chartés » du Trésor Public, afin que les normes en vigueur depuis 2004 et les contraintes évoluent pour permettre une adaptation de ces postes de travail aux locaux où ils sont installés; en tenant compte des observations faites par les acteurs de prévention en matière d'hygiène et sécurité.

Et ceci dans le but d'améliorer la posture de travail en intégrant les normes ergonomiques préconisées...

II) LA NOTE D'ORIENTATION NATIONALE CHS POUR 2010 :

Les axes prioritaires d'actions des CHSDI au sein de notre ministère pour 2010 :

- les risques psychosociaux
- les substances cancérigènes, mutagènes, dangereuses pour la reproduction dont l'amiante (CMR)
- les troubles musculo-squelettiques (TMS)

pour que l'on se comprenne bien : « petit lexique »

– LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX –

Les risques psychosociaux s'entendent comme la probabilité d'apparition de troubles (stress, mal-être, dépression) tant individuels que collectifs pouvant avoir pour origine l'environnement professionnel : organisation du travail, management, charges de travail, violences internes (verbales ou physiques, y compris les différentes formes de harcèlement) et externes (celles provenant d'usagers par exemple)

– LES CMR ET L'AMIANTE -

Sont considérées comme agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) toutes substances, préparations qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent provoquer un cancer ou en augmenter la fréquence, produire des effets génétiques héréditaires ou en augmenter la fréquence, produire ou augmenter la fréquence d'effets nocifs non héréditaires sur la progéniture ou porter atteinte aux fonctions de la reproduction. L'amiante en fait partie.

– LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS) –

Les TMS sont des pathologies atteignant les muscles, les articulations, les tendons, les ligaments, les nerfs ou des parties du système circulatoire. Ils affectent principalement le dos, le cou, les épaules, les membres supérieurs et inférieurs.« Les TMS sont des pathologies

gênantes, douloureuses voire invalidantes, au travail mais aussi dans toutes les tâches de la vie courante. Elles peuvent avoir des conséquences graves, parfois irréversibles pouvant aller jusqu'à une incapacité de travailler. Les conditions du travail sont le facteur principal des TMS : gestes répétitifs à cadence élevée, postures prolongées... Une organisation du travail inadaptée, avec un temps de récupération insuffisant et des situations de stress au travail (sentiment d'isolement, pression des résultats...), contribuent également à accroître le risque de TMS».

Les TMS représentent la première cause de maladies professionnelles indemnisées en France, et le rapport annuel des médecins de prévention confirme, dans une moindre mesure, cette tendance dans nos services.

■ Une démarche de prévention des risques professionnels participative avec l'élaboration du document unique d'évaluation des risques.

III) PRESENTATION DES DUERP de la DSF, du TRESOR PUBLIC et de la DOUANE :

Le CHS a émis un avis plutôt positif mais avec réserves sur les DUERP présentés.

Pour notre part, nous avons jusqu'à présent, sur les DUERP présentés par les différentes administrations représentées en CHS (INSEE, ENSAI, DCFO ...), demandé un vote après débat. Nous nous étions abstenus pour formaliser notre réserve sur les documents présentés par les administrations. Cette réserve concerne plus particulièrement la démarche (qui devait impliquer les personnels) et qui a été plus ou moins « participative » selon les services, les résidences, les directions. Nous n'avons pas voulu émettre d'avis défavorable à partir du moment où les risques organisationnels et les risques psychosociaux avaient été abordés. S'agissant des mesures de prévention du PAP (programme annuel de prévention) et des mises à jour du DUERP, nous attendons de voir...et restons vigilants.

La démarche est positive, le travail de recensement effectué devra être renforcé par les mises à jour. Les personnels devront être consultés.

Leurs exigences et leurs attentes en la matière sont réelles, ils attendent non seulement du concret mais des résultats positifs.

Le chef de service y est engagé par la signature du DUERP.

IV) LES FICHES DE RISQUES PROFESSIONNELS :

Elles concernent les agents qui occupent des postes dont les risques professionnels sont recensés et elles sont mises à jour tous les ans.

763 agents en Ille et Vilaine tels que les personnels (enquêteurs, huissiers, vérificateurs, évaluateurs du cadastre, service d'accueil, de renseignements téléphoniques par exemple...

Ces fiches donnent des indications sur les types de risques professionnels et les mesures de prévention préconisées puis réalisées; tant sur le plan collectif que individuel.

Les données concernant les arrêts de travail ne sont plus mises à jour... nous le déplorons.

V) point sur les crédits :

Après engagement des dépenses validées lors des CHS précédents, le budget présentera un solde de 7 000 € .

L'optimisation souhaitée est amorcée, espérons que nous n'aurons pas de mauvaise surprise. ...

Les travaux au CER sont en cours.

VI) visite du CHS de la trésorerie de Rennes Banlieue EST (à CESSON SEVIGNE)

Les locaux sont neufs, lors de la visite du médecin et de l'IHS quelques remarques ont été formalisées sur l'accueil, l'acoustique et l'éclairage.

Nous sommes intervenus pour souligner la démarche que nous trouvons positive. En effet, lors de nouvelle installation ou réinstallation après travaux de rénovation, il nous semble souhaitable que les médecins de prévention et l'IHS apportent leur expertise.

Les situations de travail réelles des personnels peuvent ainsi être prises en compte. Les observations relevées peuvent paraître marginales par rapport aux travaux engagés, mais contribuent néanmoins à l'amélioration des conditions de travail.

Coordonnées des contacts pour CGT :

Thierry LE GOAZIOU – RENNES MAGENTA- 02 99 29 36 12

Jeff LEFEUVRE- TCA Rennes- 02 99 65 98 03

Chantal DAVID–VITRE- 02 99 74 30 46

Christophe TESSIER –CHATEAUGIRON - 02 99 37 41 58

Nelly TESSIER –JANZE- 02 99 47 01 10

Pascal FRANCHET– RENNES MAGENTA- 02 99 29 37 89

Hervé COUVERT – TCA Rennes – 02 99 65 71 78

**Solidaire, pas solitaire, c'est ça la CGT
Je participe, je me syndique**

NOM :

Prénom:

Grade :

Échelon :

Service :

Adresse mail :

Date :

Signature :

